

Avis de convocation

Sherbrooke, le 20 mars 2026

Chers éleveurs et chères éleveuses,

C'est avec plaisir que nous vous convoquons aux assemblées générales annuelles (AGA) des Éleveurs de porcs de l'Estrie et des producteurs en groupe # 5 qui auront lieu le **jeudi 2 avril 2026** à 19 h 15. Nous nous efforcerons de vous présenter des AGA concises. Afin d'alléger la rencontre, nous considérerons que les membres auront pris connaissance du procès-verbal des AGA concomitantes. Nous ne souhaitons pas en faire la lecture. Celui-ci se trouve dans votre enveloppe avec les autres documents.

Date : Jeudi 2 avril 2026

Lieu : Centre communautaire de Johnville
Salle du bas
62, chemin Jordan Hill à Cookshire-Eaton

Important : Veuillez prendre note que les procurations ne seront pas acceptées le jour même de l'assemblée. Le droit de vote étant réservé aux mandataires de l'entreprise, vous devez vous assurer d'être le ou la mandataire de votre compagnie ou société. Pour ce faire, veuillez communiquer avec Nancy Boutin au 819 346-8905, poste 5107, ou par courriel au nboutin@upa.qc.ca avant le 1^{er} avril 2026.

Nous vous offrons gratuitement le souper à 17 h 30. Veuillez confirmer votre présence pour le repas auprès de Pascale Veronneau au 819 346-8905, poste 5150, avant le 31 mars 2026.

17 h Accueil et inscription

17 h 30 Souper

18 h 30 Mise à jour sur le SRRP en Estrie par le Regroupement pour l'amélioration de la santé porcine en Estrie (RASPE) et par le Réseau Santé Sud-Ouest (RSSO)

19 h Assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs de l'Estrie et Assemblée générale annuelle des producteurs en groupe # 5

Lors de cette assemblée, vous serez notamment appelés à vous prononcer sur des modifications envisagées au :

- Règlement sur les contributions des producteurs de porcs du Québec, à savoir :
 - une hausse de la contribution (\$/kg de poids net de la carcasse chaude) par porc mis en marché (article 2);
 - une modification de la formule de calcul de la contribution pour les verrats de plus de 140 kg et pour les truies mis en marché (article 2.1);
 - la mise en place d'une nouvelle contribution spéciale pour le support des technologies de l'information (contribution TI);
- Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec, à savoir :
 - l'ajout d'une disposition visant à interdire à des personnes provenant d'une même famille de siéger simultanément au conseil d'administration des Éleveurs de porcs du Québec.

Ces modifications seront soumises pour adoption, le cas échéant, lors de la prochaine assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture des assemblées et mot de bienvenue
2. Nomination du président d'assemblée
3. Adoption de l'avis de convocation des assemblées concomitantes
4. Procédures d'assemblée
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal des assemblées générales annuelles concomitantes des Éleveurs de porcs de l'Estrie et des producteurs en groupe # 5 du 3 avril 2025, suivi des résolutions 2025
7. Mot de la présidente des Éleveurs de porcs de l'Estrie

8. Rapport d'activité des Éleveurs de porcs de l'Estrie
9. Rapport des comités régionaux de mise en marché – Naisseurs et Finisseurs
10. Présentation des Éleveurs de porcs du Québec
 - Suivi des VDR et détournement
 - Plan de financement triennal
 - ASRA et sécurité du revenu
11. Consultation sur des modifications envisagées au :
 - Règlement sur les contributions des producteurs de porcs du Québec, à savoir :
 - une hausse de la contribution (\$/kg de poids net de la carcasse chaude) par porc mis en marché (article 2);
 - une modification de la formule de calcul de la contribution pour les verrats de plus de 140 kg et pour les truies mis en marché (article 2.1);
 - la mise en place d'une nouvelle contribution spéciale pour le support des technologies de l'information (contribution TI).
 - Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec, à savoir :
 - l'ajout d'une disposition visant à interdire à des personnes provenant d'une même famille de siéger simultanément au conseil d'administration des Éleveurs de porcs du Québec.
12. Adoption des états financiers 2025
13. Nomination d'un auditeur-comptable
14. Élections
 - a. Ouverture de la période d'élection, désignation d'un président, d'un secrétaire et de scrutateur d'élection
 - b. Élection des administrateurs (Poste A et B. Mandat d'une durée de 2 ans)
 - c. Élection des membres du comité de mise en marché – Naisseurs
 - d. Élection des membres du comité de mise en marché – Finisseurs
 - e. Élection des présidents des comités de mise en marché – Naisseurs et Finisseurs (par et parmi lesdits comités)
 - f. Nomination des délégués et délégués-substituts
 - g. Clôture de la période d'élections
15. Mot du président de la Fédération de l'UPA-Estrie
16. Résolutions
17. Divers
18. Levée des assemblées

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre secrétaire régionale, Mme Jasmine Maurice au 819 346-8905, poste 5119.

N'oubliez pas de préparer vos résolutions. Vos idées et vos suggestions sont importantes. Soyez là pour exercer votre droit de vote, pour choisir et orienter vos délégués.



Eve St-James, présidente

Élection

2 postes en élection (A et B. La durée des mandats est de 2 ans) en plus de la nomination des membres des comités de mise en marché finisseur et naisseurs

Les éleveurs et éleveuses qui sont intéressés par l'un ou l'autre de ces postes, mais qui ne peuvent participer à l'assemblée sont priés de nous faire parvenir par courriel à jmaurice@upa.qc.ca leur intérêt à occuper une telle fonction.

Nous recrutons de nouveaux membres pour rejoindre notre CA dynamique. Joins-toi à nous et ensemble construisons l'avenir!